

AGIGEST

55, rue du Luxembourg
L-8077 BERTRANGE
Tél. : (+352)28 84 56 1
Fax : (+352) 28 84 56 78

BERTRANGE, le 11 décembre 2023

DONATUSGAESSEL 3 (N. Entr. : S00000769)
3, DONATUSGAESSEL
L-8372 HOBSCHEID
Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 30 Novembre 2023

Suivant la liste de présences signée, l'Assemblée compte :

Copropriétaires présents	3	sur 4	75.00 %	815.45
Copropriétaires représentés	0	sur 4	0.00 %	0.00
Copropriétaires absents	1	sur 4	25.00 %	184.55
Totaux	4	sur 4	100.00 %	1000.000
AG valide en participants	3		75.00 %	
AG valide en quotités	815.45		81.55 %	

Le 30 Novembre 2023 à 17h00, les copropriétaires de l'immeuble "DONATUSGAESSEL" sis 3, Donatusgaessel L-8372 à Hobscheid se sont réunis en assemblée générale chez Monsieur | , sis 3, Donatusgaessel L-8372 à Hobscheid sur convocation régulière adressée par le syndic à tous les copropriétaires.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les copropriétaires présents et par les mandataires de ceux qui se sont fait représenter. Le quorum étant atteint, les membres peuvent débattre de l'ordre du jour.

1. Election du bureau.

L'assemblée générale a désigné son président, Monsieur | qui est donc mandaté pour la signature du procès verbal. le syndic, représenté par Madame | assure le secrétariat de la séance.

Election du bureau.	Oui	815.45	100.00 %	Majorité simple
	Non	0.00	0.00 %	La résolution est acceptée.
	Voix exprimées	815.45	-	
	Abstentions	0.00	0.00%	
OUI				
NON				
ABSTENTION / ABSENTS				

2. Approbation des comptes de gestion de l'exercice écoulé et pour la période du 01.01.2021 au 31.12.2021.

Le syndic a donné des explications quant aux différents postes des comptes. L'assemblée approuve en leur forme, teneur, imputation et répartition, les comptes de gestion de l'exercice du 01.01.2021 au 31.12.2021 à l'unanimité des copropriétaires présents ou représentés.

Approbation des comptes de gestion de l'exercice écoulé et pour la période du 01.01.2021 au 31.12.2021.	Oui	815.45	100.00 %	Majorité simple
	Non	0.00	0.00 %	La résolution est acceptée.
	Voix exprimées	815.45	-	
	Abstentions	0.00	0.00%	
OUI				
NON				
ABSTENTION / ABSENTS				

3. Approbation des comptes de gestion de l'exercice écoulé et pour la période du 01.01.2022 au 31.12.2022.

Le syndic a donné des explications quant aux différents postes des comptes. L'assemblée approuve en leur forme, teneur, imputation et répartition, les comptes de gestion de l'exercice du 01.01.2022 au 31.12.2022 à l'unanimité des copropriétaires présents ou représentés sous réserve que les décomptes soient modifiés par BRUNATA car une facture de mazout est en trop.

L'assemblée conteste les heures facturées sur la facture d'aquatechnic d'un montant de 426.10€. Le syndic informe qu'un rendez vous est prévu avec cette firme prochainement. le syndic tiendra informer les copropriétaires.

Approbation des comptes de gestion de l'exercice écoulé et pour la période du 01.01.2022 au 31.12.2022.	Oui	815.45	100.00 %	Majorité simple
	Non	0.00	0.00 %	La résolution est acceptée.
	Voix exprimées	815.45	-	
	Abstentions	0.00	0.00%	
OUI				
NON				
ABSTENTION / ABSENTS				

4. Quitus à donner au Syndic pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé et clôturé au 31.12.2021.

L'assemblée ne donne pas quitus au Syndic, la firme PARC IMMO pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé et clôturé au 31.12.2021 à la majorité des copropriétaires présents ou représentés.

Quitus à donner au Syndic pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé et clôturé au 31.12.2021.	Oui	0.00	0.00 %	Majorité simple
	Non	815.45	100.00 %	La résolution est rejetée.
	Voix exprimées	815.45	-	
	Abstentions	0.00	0.00%	
OUI				
NON				
ABSTENTION / ABSENTS				

5. Quitus à donner au Syndic pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé et clôturé au 31.12.2022.

L'assemblée ne donne pas quitus au Syndic, la firme PARC IMMO pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé et clôturé au 31.12.2022 à la majorité des copropriétaires présents ou représentés.

Quitus à donner au Syndic pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé et clôturé au 31.12.2022.	Oui	0.00	0.00 %	Majorité simple La résolution est rejetée.
	Non	815.45	100.00 %	
	Voix exprimées	815.45	-	
	Abstentions	0.00	0.00%	
OUI				
NON				
ABSTENTION / ABSENTS				

6. Quitus à donner au Conseil Syndical pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé et clôturé au 31.12.2021.

L'assemblée générale s'abstient car il n'y a pas de conseil syndical en place au sein de la résidence.

Quitus à donner au Conseil Syndical pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé et clôturé au 31.12.2021.	Oui	0.00	0.00 %	Majorité simple
	Non	0.00	0.00 %	La résolution est rejetée.
	Voix exprimées	0.00	-	
	Abstentions	815.45	100.00%	
OUI				
NON				
ABSTENTION / ABSENTS				

7. Quitus à donner au Conseil Syndical pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé et clôturé au 31.12.2022.

L'assemblée générale s'abstient car il n'y a pas de conseil syndical en place au sein de la résidence.

Quitus à donner au Conseil Syndical pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé et clôturé au 31.12.2022.	Oui	0.00	0.00 %	Majorité simple
	Non	0.00	0.00 %	La résolution est rejetée.
	Voix exprimées	0.00	-	
	Abstentions	815.45	100.00%	
OUI				
NON				
ABSTENTION / ABSENTS				

8. Validation du mandat de syndic de l'agence AGIGEST S.A.

L'assemblée valide le mandat de Syndic de la firme AGIGEST S.A., pour une durée de **1 an** aux conditions de son mandat et au moins jusqu'à la date de l'assemblée qui approuvera les comptes arrêtés et clôturés au 31/12/2023 et donne délégation de pouvoir spécial au Président de séance pour la signature du nouveau contrat.

Validation du mandat de syndic de l'agence AGIGEST S.A.	Oui	815.45	81.55 %	Majorité absolue
	Non	0.00	0.00 %	La résolution est acceptée.
	Voix exprimées	815.45	-	
	Abstention / Absents	0.00 / 184.55	0.00% / 18.45%	
OUI				
NON				
ABSTENTION / ABSENTS				

9. Examen et approbation du budget prévisionnel pour l'année 2023 pour un montant de 15.497€, ainsi que les avances mensuelles qui en découlent.

L'assemble refuse à la majorité des copropriétaires présents ou représentés le budget d'un montant d'un montant de 15.497,00€

Examen et approbation du budget prévisionnel pour l'année 2023 pour un montant de 15.497€, ainsi que les avances mensuelles qui en découlent.	Oui	385.19	47.24 %	Majorité simple
	Non	430.26	52.76 %	La résolution est rejetée.
	Voix exprimées	815.45	-	
	Abstentions	0.00	0.00%	
OUI				
NON				
ABSTENTION / ABSENTS				

10. Discussion et vote dans le cadre de la loi du 30 juin 2022 relative à l'introduction d'un fonds de travaux obligatoire pour un montant de 2170.00€(Loi du 30 juin 2022&Courrier Ministère du Logement en annexe)

L'assemblée générale valide le montant du fonds de travaux de 2170,00€. Ce montant a été intégré dans le budget 2023 et est réparti dans les charges mensuelles.

Discussion et vote dans le cadre de la loi du 30 juin 2022 relative à l'introduction d'un fonds de travaux obligatoire pour un montant de 2170.00€(Loi du 30 juin 2022&Courrier Ministère du Logement en annexe)	Oui	815.45	100.00 %	Majorité simple
	Non	0.00	0.00 %	La résolution est acceptée.
	Voix exprimées	815.45	-	
	Abstentions	0.00	0.00%	
OUI				
NON				
ABSTENTION / ABSENTS				

11. Discussion et vote concernant l'entretien de la résidence effectué par Monsieur

L'assemblée demande à l'unanimité des copropriétaires présents ou représentés que ce point soit reporté à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale.

Discussion et vote concernant l'entretien de la résidence effectué par Monsieur Panetta.	Oui	0.00	0.00 %	Majorité simple
	Non	0.00	0.00 %	La résolution est rejetée.
	Voix exprimées	0.00	-	
	Abstentions	815.45	100.00%	
OUI				
NON				
ABSTENTION / ABSENTS				

12. Discussion et vote concernant la vérification des conduites de chauffage de la copropriété.

Le syndic va prendre contact avec la firme Brunata afin qu'un contrôle soit effectué sur les compteurs de tous les logements pour vérifier que les données relevées sont correctes pour l'établissement du décompte.

Discussion et vote concernant la vérification des conduites de chauffage de la copropriété.	Oui	815.45	100.00 %	Majorité simple
	Non	0.00	0.00 %	La résolution est acceptée.
	Voix exprimées	815.45	-	
	Abstentions	0.00	0.00%	
OUI				
NON				
ABSTENTION / ABSENTS				

13. Discussion et vote concernant le remplacement de la fenêtre de la chaufferie effectué aux frais de Mr

Monsieur [redacted] a remplacé à ses frais la fenêtre de la chaufferie pour un montant de 661.53€TTC.
Ce montant sera intégré dans les comptes 2023 afin que tous les copropriétaires participent à cette facture.

Discussion et vote concernant le remplacement de la fenêtre de la chaufferie effectué aux frais de Mr Panetta.	Oui	815.45	100.00 %	Majorité simple
	Non	0.00	0.00 %	La résolution est acceptée.
	Voix exprimées	815.45	-	
	Abstentions	0.00	0.00%	
OUI				
NON				
ABSTENTION / ABSENTS				

14. Divers

Transmission grand livre :

L'assemblée demande un extrait du grand livre lors de l'envoi des comptes.

Président de séance :

Secrétaire de séance :

La séance est levée à 18h30.

